

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27/03/2026

Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny, VALENTIN Eric**

Membres excusés :

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Secrétaire de séance : LAURENT Isabelle

Délibération 2026-04-02 10 (5.3) : Désignation des délégués au SIEA

M le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) regroupe les 391 communes du département.

À l'origine, le SIEA a été créé en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. Aujourd'hui, le SIEA gère, pour le compte des communes de l'Ain, de nombreux autres équipements tels que l'éclairage public, le réseau de communication électronique (fibre optique), le Système d'Information Géographique ou encore le réseau de distribution de gaz.

Au-delà, le SIEA propose de nombreux services aux communes notamment en matière de transition énergétique ou d'usages du numérique.

Au service des communes, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants qui auront la possibilité de siéger au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DESIGNE :

Délégué titulaire au SIEA :

- RENAUD Franck

Délégués suppléants au SIEA :

- DEMANGE Guillaume

- LODA Jean Claude

Le Maire
Dominique PERROT

Certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 03/04/2026

Et de sa publication, le 03/04/2026

